

Versement anticipé pour la prise d'une activité professionnelle indépendante

Vous pouvez demander le versement de l'avoir de prévoyance pour la prise d'une activité professionnelle indépendante. Le versement peut être effectué uniquement sur présentation de tous les documents requis ainsi que de la signature légalisée du conjoint / partenaire enregistré.

Conditions

- L'activité professionnelle indépendante doit être exercée en tant qu'activité principale et non pas en tant qu'activité secondaire.
- Vous devez demander le versement de l'intégralité de l'avoir de prévoyance. Le versement anticipé d'une partie de l'avoir n'est pas possible.
- Vous devez demander le versement de l'avoir de prévoyance dans un délai d'un an à compter de la prise de l'activité indépendante en tant qu'activité principale. Un versement ultérieur dans le cadre d'une activité indépendante n'est pas possible.
- La Caisse de compensation AVS compétente doit confirmer l'activité professionnelle indépendante.
- Il faut justifier de l'approbation du versement anticipé par le conjoint / partenaire enregistré en fournissant une légalisation officielle de sa signature.
- Vous êtes tenu de présenter un plan d'affaires ainsi que de nombreux documents supplémentaires selon le formulaire « Versement de l'avoir de prévoyance pour la prise d'une activité professionnelle indépendante en Suisse ».
- Le versement anticipé pour la prise d'une activité professionnelle indépendante est lié à la condition que le preneur de prévoyance soit domicilié en Suisse.

Aspects fiscaux

- Le versement anticipé entraîne l'imposition de l'avoir de prévoyance au taux applicable l'année du versement.
- L'institution de prévoyance est tenue de signaler tout versement anticipé à l'Administration fiscale des contributions.

Durée de traitement du dossier

La Zugerberg Fondation de prévoyance 3a procède au versement de la somme à l'ayant droit dans un délai de 25 jours à compter de la réception de tous les documents requis selon le formulaire « Versement de l'avoir de prévoyance pour la prise d'une activité professionnelle indépendante en Suisse ».

Veillez tenir compte du fait que

- vous devez utiliser les formulaires de la Zugerberg Fondation de prévoyance 3a pour chaque demande de versement et
- que tous les documents fournis pour demander le versement doivent être issus au nom du preneur de prévoyance.

Contact

Zugerberg Fondation de prévoyance 3a +41 41 769 50 10
Lüssiweg 47 info@zugerberg-finanz.ch
CH-6302 Zug www.zugerberg-finanz.ch